

# Procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2017

Auzet (04) - 18 h 30

*Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 24 mars 2017*

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2016**

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

## **2. Préparation budgétaire 2017 : quatre taxes, subventions aux organismes et associations, eau et assainissement**

- Le maire propose au Conseil, qui accepte, de maintenir en l'état les quatre taxes (TH, TF, TFNB, CFE) ainsi que les redevances Eau et assainissement en 2017.
- Le Conseil décide de reconduire l'adhésion de la Commune aux organismes suivants : Alliance dans les Alpes, Association des maires ruraux, Syndicat des Énergies 04.

## **3. Sécurisation de la traversée du village**

Le Conseil prend connaissance des offres de deux prestataires, Signature et Miditraçage ; il choisira après avoir obtenu des précisions sur les radars pédagogiques. Sur proposition du maire, le Conseil décide d'adjoindre un parking à ce dossier, face à la place du Graveyron. Pour le financement, la Commune sollicitera les amendes de police (Conseil départemental) à hauteur de 50 % et l'enveloppe parlementaire du sénateur pour 30 %.

## **4. Travaux forestiers**

A l'invitation du maire, M. Th. Férieux, agent patrimonial ONF, présente les travaux forestiers soumis à l'avis du Conseil.

- Marquage de limites sur une longueur de 1,1 km. Coût : 2 764 € HT. Accord du Conseil.
- Sur un contrat Natura 2000, création de points d'eau pour la faune sauvage et amélioration de la biodiversité. Appel à projet de l'Agence de l'Eau - Intérêt touristique avec un panneau d'information à la source de la Fontaine de l'ours située sur un itinéraire de randonnée. Montant : 5 385 €, subvention sollicitée : 80 %. Accord du Conseil

## **5. Travaux en cours et à venir**

- Logements communaux - Le Conseil décide d'engager des travaux en urgence pour le rez-de-chaussée de l'ancienne poste.
- Budget de l'eau - Le maire présente l'état des dépenses et des subventions pour les opérations suivantes :
  - épandage des boues de la lagune n° 1,
  - modernisation de la station d'épuration (subventions : 80 %),
  - pose des compteurs (150 590 € HT, Etat 30 %, Agence de l'Eau 30 %, autofinancement 60 %).Le besoin de financement s'établit à 171 554 € avec récupération de la TVA pour un montant inconnu. Le maire propose au Conseil, qui en accepte le principe, de procéder à un emprunt de 100 000 €.

## **6. Information municipale - Site internet**

La disparition de la Communauté de communes du pays de Seyne entraîne celle de son site internet. Le site auzetan, qui en dépendait, doit devenir autonome. Son nouvel URL sera [www.auzet.fr](http://www.auzet.fr). Le coût de son transfert vers un nouvel hébergeur ainsi que la maintenance annuelle doivent être négociés avec le prestataire. M. Simon s'en charge.

## **Questions diverses**

- Couverture du village en téléphonie mobile - Suite aux tests conduits sur le terrain à l'initiative de l'Etat, il s'avère que trois opérateurs couvrent, peu ou prou, le centre du village : Free, Bouygues et SFR. Seul le hameau des Auberts n'est pas desservi. La Commune devra adresser un dossier en préfecture pour obtenir l'installation d'un réflecteur afin d'y pallier.
- Alimentation en numérique Très Haut Débit. Le maire informe le Conseil que le village est éligible à la fibre optique pour fin 2017. La ligne partira de Verdaches pour aboutir au répartiteur du Gravas. Ensuite, alimentation cuivre classique jusqu'à l'abonné.
- Dans un but d'économie, le Conseil décide de conserver une seule ligne téléphonique en mairie.
- Le maire informe le Conseil que la fête annuelle du massif des Monges aura lieu cette année à Bayons.
- Une inspection des pompiers signale que deux bornes incendie doivent être réparées.
- Le Géoparc de Haute Provence souhaite organiser une réunion d'information à Auzet. Le maire arrêtera une date pour cette réunion.
- Dans le but d'informer sur les activités agricoles et de promouvoir les produits locaux, la Chambre d'Agriculture du Département souhaite organiser une « Journée en alpage » à Auzet le 9 août à midi. Lieu à préciser. Accord du Conseil.
- Comme l'an passé, le Conseil décide d'organiser une soirée Grillades au kota municipal. La date reste à définir.

Fin de la réunion à 20 h 30

Secrétaire de séance : M. Simon

# Procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2017

Auzet (04) - 19 heures

*Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 23 mai 2017*

Présents : P. Humbert, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon - Absent excusé : Chr. Isoard

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2017**

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

## **2. Comptes administratifs 2016 : Comptes de gestion, affectation des résultats (Boulangerie, Commune, Eau et Assainissement)**

Le premier adjoint et Mme la secrétaire de mairie présentent les trois budgets des comptes administratifs et répondent aux questions des conseillers. Hors la présence du maire et à l'unanimité, le Conseil approuve les comptes 2016 : Commune (M14) et budgets annexes Eau et assainissement, Atelier relais de Boulangerie.

## **3. Budgets primitifs 2017 : Commune, Boulangerie, Eau et Assainissement**

Après présentation et explications du maire et de Mme la secrétaire, le Conseil adopte à l'unanimité les budgets 2017 de l'Atelier relais de Boulangerie, Eau et assainissement, Commune (Fonctionnement et Investissement).

## **4. Elections présidentielles 2017 (dimanches 23 avril et 7 mai) : organisation du bureau de vote**

Le Conseil arrête le tour de rôle de la permanence, de 8 h à 19 h : 8 h - 12 h, 12 h - 15 h 30 et 15 h 30 - 19 h.

## **5. Convention avec la commune de Digne-les-Bains**

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer une Convention d'entente intercommunale pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la commune (qui ne dispose pas d'un service dédié) avec la mairie de Digne.

## **6. Emprunt de 100 000 € pour le budget Eau et Assainissement (financement de la nouvelle station d'épuration)**

Trois banques ont été consultées, une seule réponse : le Crédit Agricole. A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de cet établissement au taux de 1,42 % sur 10 ans. Périodicité des remboursements : trimestrielle.

## **7. Délibération pour intégrer les biens vacants et sans maître dans le patrimoine communal**

A la demande de M. le Préfet, le Conseil décide d'intégrer dans le patrimoine communal les parcelles W52 (66 683 m<sup>2</sup>) et W53 (14 130 m<sup>2</sup>), situées à Sansenu.

## **8. Désignation des délégués de la Commune : Région PACA, Provence Alpes Agglomération**

Pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'Agglomération, un candidat : R. Isoard. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi République numérique, la Région PACA propose un programme d'accompagnement des collectivités à l'ouverture des données publiques, un candidat : M. Simon. Accord du Conseil

## **9. Sécurisation de la traversée du village**

Le Conseil fait le point sur la mise en zone 30 km/h de la traversée du village et décide d'y adjoindre le goudronnage de l'aire des conteneurs d'ordures ménagères et la partie attenante pour y créer un parking (devis à solliciter). Financements évoqués : les Amendes de police (via le CD04) et le FODAC (CD04, tous les deux ans pour la voirie et jusqu'à 8 000 €).

## **10. Construction de la salle multiactivités attenante à la mairie**

Le maire présente au Conseil les plans de la future salle, de son accès et d'un parking, proposés par le cabinet NaturArch (Digne) pour un coût prévisionnel de 620 000 € HT. Le Conseil adopte le projet et son plan de financement : Etat 50 %, Conseil Régional PACA 30 %, autofinancement par la Commune 20 %. Surface du bâtiment : environ 100 m<sup>2</sup>

## **11. Modification des ressources communales**

En 2017, suite à la réforme de la Taxe professionnelle de 2010, le taux de la Taxe d'habitation diminuera de la part départementale (- 5,32 %). Le nouveau taux s'élève désormais à 12,18 (taux voté par le Conseil) - 5,32 = 6,86 %. Le Conseil en prend acte.

## **12. Centenaire de la guerre de 1914-1918 - Voyage scolaire au Chemin des Dames (10 au 13 mai 2017)**

La Commune participera à hauteur de 80 € pour chacun des trois enfants concernés, soit 240 € alloués au porteur de cette action inscrite au Projet éducatif local, l'association seynoïse Musique dans la vallée.

## **13. Travaux dans les logements communaux de l'ancienne poste**

Sur proposition du maire, le Conseil adopte les devis et les plans de financement des travaux à réaliser dans ces deux logements conventionnés : peinture, revêtements de sol, tubage de cheminée, menuiserie pour 18 994,88 € HT (dont 12 000 € sollicités auprès du FRAT, Région PACA), et réhabilitation des installations électriques et sanitaires pour 27 705,12 € HT (FODAC, CD04, sollicité à hauteur de 12 200 €).

## **Questions diverses**

- Le Conseil décide de renouveler la soirée conviviale « Grillades » au kota municipal qui avait fait l'unanimité en 2016. La date du vendredi 26 mai à partir de 18 h est retenue. Réservations en mairie jusqu'au mardi 23 mai.
- Le Conseil fait le point sur les retards de paiement des locataires d'un logement communal et les suites à leur donner.

Fin de la réunion à 20 h 30 - Secrétaire de séance : M. Simon

# Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2017

Auzet (04) - 20 h 30

*Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 27 juillet 2017*

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

## 1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2017

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

## 2. Point sur les dossiers en cours

- Station d'épuration. Le calendrier des travaux accuse un retard de 15 jours dû aux intempéries.
- Dégâts des eaux dans les logements communaux. Toujours aucune nouvelle de l'assurance malgré les relances.
- Forêt communale. Aucun acheteur ne s'est présenté à Sisteron pour la vente d'une coupe de bois (parcelle 43).
- Sécurisation du village :
  - les travaux de réhabilitation des logements communaux de l'ancienne poste mobilisant le FODAC cette année, la réalisation de la zone 30 km/h – moins urgente – est repoussée à l'an prochain ;
  - le goudronnage de l'aire des conteneurs de déchets et la zone attenante (création d'un parking) a été devisé par l'entreprise Colas pour un montant de 28 946 € HT. Le Conseil décide de réfléchir à une solution moins onéreuse.
- Brasserie. Il reste une journée de travail à effectuer sur le site, mais l'entreprise concernée tarde à conclure.
- Salle multi-activités. Le maire annonce qu'il rencontrera le Secrétaire général (préfecture) pour évoquer le financement.

## 3. Travaux d'entretien du village (fauchage)

La Commune a signé une convention tri-annuelle avec l'entreprise J.-F. Marchetti. Le Conseil décide de modifier le périmètre de son intervention. Par ailleurs, les élus ont évoqué l'achat d'une épareuse adaptable à un tracteur.

## 4. Agence de l'Eau : mesures des prélèvements d'eau potable

Le premier adjoint indique qu'une réunion est prévue avec le bureau d'études CLAIÉ le lendemain en mairie, à la suite de la réunion de chantier de la station d'épuration. Elle traitera des compteurs d'entrée d'EP des réservoirs de la Casette et du Forest suite à une demande de l'Agence de l'Eau.

## 5. Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04

Cette nouvelle structure d'assistance dans les domaines de l'eau, la voirie et la recherche de financements est proposée aux communes par le CD 04, contre un droit d'adhésion et des prestations payantes. Le maire se rendra à l'AG constitutive de ce nouvel Etablissement public administratif le 21 juin puis informera le Conseil pour décision.

## 6. Digue de la Fontaine de l'Ours, diagnostic et surveillance, financement

Le plan de financement établi par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone auquel la Commune a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération (CD04 25 %, Région PACA 25 %, Agence de l'Eau 30 %, Commune 20 %) ne s'est pas concrétisé. Suite au désengagement du CD04, qui contribuerait à hauteur de 2,74 %, le Conseil décide de ne pas abonder faute de moyens et de reporter à 2018, lorsque la compétence GEMAPI sera assurée par l'agglomération.

## 7. Demande de distraction du Régime forestier pour une partie de la forêt communale

En 2013, le Conseil municipal avait demandé la distraction du Régime forestier d'une surface de 754,20 ha, demande rejetée par le ministre concerné en décembre 2015. Suite à l'intervention de M. le Préfet, cette décision a été réexaminée et l'ONF a émis un avis favorable pour la distraction d'un secteur de 80 ha, situé à l'est de la forêt. Il y a donc lieu de reformuler la demande de la Commune. Le Conseil prend acte de l'avis favorable de l'ONF et demande la distraction du Régime forestier du secteur proposé et délimité sur une carte annexée à la délibération.

## Questions diverses

- Logements communaux. Les loyers impayés d'une famille locataire ont été réglés par la Caisse d'allocations familiales.
- Le Conseil prend connaissance d'un courrier de Mme Bœuf concernant le cimetière. Le maire lui répondra.
- Proposition d'implantation d'éoliennes sur le plateau d'Iroire par le Groupe Valéco. Le Conseil souhaite rencontrer les représentants de cette société qui ont déjà été reçus par le maire. Une plaquette est à disposition.
- Syndicat des Énergies 04. Le Conseil approuve la modification statutaire du SdE 04 (nouvelle adresse du siège social).
- Association des communes forestières. Le maire rend compte de la réunion de cet organisme à St-Jean-de-Védas (34) et de son intervention sur le thème de la redevance de 2 € / ha que notre Commune (avec d'autres) refuse de payer à l'ONF.
- Recensement en janvier-février 2018. Il s'agit de désigner le coordinateur communal avant le 31 mai. Mme Mattéi, secrétaire de mairie, accepte de prendre cette responsabilité. Il faudra ensuite trouver un agent recenseur.
- Le Conseil fait le point sur l'organisation de la soirée Grillades au kota communal le 26 mai.
- Randonnée de la Fête des Monges (29 juillet, d'Auzet à Bayons). Vu la difficulté d'organiser le transfert du lac des Monges à Bayons puis le retour à Auzet et à la Croix d'Engile (départ de la randonnée), le Conseil opte pour une organisation individuelle quitte à réduire le nombre de participants.

Fin de la réunion à 22 h 30 - Secrétaire de séance : M. Simon

# Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juillet 2017

Auzet (04) - 20 h 30

*Adopté par le Conseil municipal du 12 septembre 2017*

*Présents* : R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

*Excusés* : P. Humbert, Chr. Isoard

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2017**

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

## **2. Gîte et cabane du Cubertin : location du gîte et prêt de la cabane simultanés**

Après avoir entendu la gestionnaire du gîte sur la difficulté à faire cohabiter deux types de publics dans deux structures très proches, l'une gratuite et l'autre payante, le Conseil décide que la cabane communale peut être prêtée à tout groupe, en période d'ouverture du gîte, sous réserve de l'accord de la gestionnaire de ce dernier.

## **3. Logements communaux de l'ancienne poste et de l'ancien presbytère**

Suite à un important dégât des eaux dont l'origine n'est pas clairement identifiée et au terme de nombreuses démarches, l'assurance fait savoir à la Commune qu'elle l'indemniserà à hauteur de 10 000 € (sur 40 000 € de travaux estimés).

## **4. Agence de l'eau : dispositifs de mesure des prélèvements d'eau (entrées et sorties des réservoirs d'eau potable)**

Une expertise est confiée au bureau d'études techniques CLAIE (Gap) qui interviendra courant septembre.

## **5. Adhésion de la Commune à l'Agence Départementale « Ingénierie et Territoires 04 »**

Le Conseil donne son accord pour adhérer à cette nouvelle structure d'assistance dans les domaines de l'eau, la voirie et la recherche de financements proposée aux communes par le CD 04, contre un droit d'adhésion et des prestations payantes. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 €.

## **6. Proposition de création d'une Commune nouvelle par trois communes voisines**

Le maire donne lecture d'un courrier commun des maires du Vernet, de Prads et de Verdaches, déjà communiqué aux membres du Conseil. Ces derniers s'étonnent du délai court (fin juillet) souhaité pour notre réponse et du fait que cette demande n'aborde pas la question des impôts et des dettes contractées par chaque village. Aucun projet commun n'est proposé, interrogeant sur la raison d'une telle fusion. Par ailleurs, la Commune a encore des projets à réaliser qui ne verraient pas forcément le jour dans ce nouveau cadre. Le Conseil en conclut que la constitution d'une Commune nouvelle avec ses voisines, quelles qu'elles soient, n'est pas encore d'actualité pour notre village.

## **7. Subvention supplémentaire accordée à la Commune par le CD 04 pour le diagnostic et la surveillance de la digue de la Fontaine de l'Ours**

Le plan de financement établi par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone auquel la Commune a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération (CD 04 25 %, Région PACA 25 %, Agence de l'Eau 30 %, Commune 20 %) ne s'étant pas concrétisé pour ce qui concerne le CD 04, le Conseil municipal avait décidé de ne pas abonder faute de moyens. Depuis, le Conseil départemental a revu sa position. Dans ces conditions, le Conseil accepte le plan de financement initial pour cette opération obligatoire, programmée dans le cadre du Contrat de rivière dont la Commune est signataire.

## **8. Station d'épuration : épandage des boues des anciennes lagunes**

Le maire informe que le Conseil Départemental 04 accorde à la Commune une subvention complémentaire de 8 730 €.

## **9. Achat d'une part sociale de la coopérative Ouvaton, hébergeur du site internet communal**

Le choix de l'hébergement du site internet communal par une société coopérative implique l'acquisition d'une part sociale de cette structure (coût : 15 €). A l'unanimité, le Conseil municipal délibère favorablement en ce sens.

## **10. Recalibrage de la station d'épuration : avenant pour travaux supplémentaires par le BET CLAIE**

Le Conseil approuve cet avenant pour la construction d'un appenti, l'achat d'une géomembrane performante, l'achat et la pose d'un canal de mesure Venturi, la dépose et l'évacuation de la clôture pour un montant de 20 918 € HT. Le coût total de l'opération de recalibrage s'élève à 260 000 € HT.

## **11. Point sur les travaux en cours**

Le maire fait le point sur les travaux concernant la station épuration et l'atelier de brasserie.

## **Questions diverses**

- Maintenance de la station d'épuration : il s'agit de trouver une compétence locale répondant au cahier des charges.
- Le Conseil donne son accord pour un signalement aux services sociaux.
- Demande de raccordement électrique par un particulier, impliquant la Commune.

Fin de la réunion à 22 h 45 - Secrétaire de séance : M. Simon

# Procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2017

Auzet (04) - 20 h 30

*Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 18 octobre 2017*

*Présents* : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2017**

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

## **2. Entretien de la nouvelle station d'épuration**

Le Conseil examine les contraintes liées à l'entretien de la nouvelle station selon le synoptique fourni par la société ISTEEP. La commune devra acquérir un peu de matériel de nettoyage. Un Auzétan s'est montré intéressé pour assurer cet entretien ; à cet effet, il a suivi une formation sur site. Le Conseil attend maintenant son devis pour conclure une convention annuelle.

## **3. Téléphonie mobile : installation d'un répéteur pour éliminer la zone blanche des Auberts - Bail avec TDF**

L'étude réalisée en décembre 2016 à l'initiative de l'État confirmait l'existence d'une zone blanche couvrant les quartiers des Auberts, du Gravas, du Pied du Serre, des ateliers de menuiserie et de brasserie, de la station d'épuration. La commune recherchait donc une solution technique pour rétablir l'égalité d'accès des usagers à la téléphonie mobile. Récemment, le maire a reçu un représentant de Télé Diffusion de France (TDF) qui a proposé ses services. L'installation d'une antenne relais dans le village dépend de l'intérêt qu'aurait au moins un des opérateurs présents au sommet du Blayeul à augmenter son nombre d'abonnés à Auzet. Après réflexion, le lieu privilégié pour installer cette antenne pourrait être la colline des Fourches (entrée nord du village). Le ou les opérateurs intéressés fourniront un dossier technique mis ensuite à disposition de la population pour information dans le cadre de la loi Abeille. Enfin, le Conseil délibérera pour donner ou non son feu vert à TDF sous la forme d'un bail.

## **4. Point sur les travaux**

- Nouvelle station d'épuration, financement. Le Conseil municipal accepte que le maire sollicite éventuellement un prêt relais sur une courte période.
- Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB), travaux d'entretien rivulaires. Les travaux de la première tranche (du pont de la Casette au pont des Auberts) sont en cours. Début de la deuxième tranche en octobre, du pont des Auberts à l'extrémité sud de la station d'épuration.

## **5. Atelier de brasserie : décision modificative pour opérations comptables**

Les factures concernant l'atelier de brasserie étant désormais comptabilisées avec TVA, les crédits ouverts aux articles 2132-41 du budget de l'exercice 2017 s'avèrent insuffisants pour procéder aux réajustements des comptes relatifs aux opérations liées à ces factures. En conséquence et à l'unanimité, le Conseil vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes à hauteur de 143 600 €.

## **6. ONF, vente de bois communal : délibération pour inscription de la parcelle 27 dans l'assiette 2018**

Le technicien ONF viendra présenter cette opération lors du prochain Conseil.

## **Questions diverses**

- Inauguration conjointe de l'atelier de brasserie et de la station d'épuration. Le Conseil choisit la date du samedi 21 octobre à 11 h, rendez-vous fixé à la brasserie. Pour l'apéritif clôturant la manifestation, la Commune sollicitera la Fontaine de l'Ours.
- Le maire informe que l'association Vallées du Bès souhaite être reçue en mairie afin de présenter son projet de film pédagogique sur la géologie. Le Conseil municipal sera invité.
- Véolia : proposition d'offres de service. Le maire informe le Conseil qu'il a reçu un représentant de cette société.
- Travaux inattendus sur le sentier de Pierre Rousse. Une partie du sentier inscrit au Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnée, en parcelle communale, a été transformée en piste sur une distance d'environ 200 mètres. A l'initiative de la Commune, la Gendarmerie est montée effectuer les constats d'usage pour un éventuel dépôt de plainte.

Fin de la réunion à 22 h - Secrétaire de séance : M. Simon

# Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2017

Auzet (04) - 20 h 30

*Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 30 novembre 2017*

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2017**

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

## **2. Vente d'une coupe de bois en forêt communale (parcelle 27). Proposition de l'ONF**

Le volume de bois est estimé à 800 m<sup>3</sup> (qualité : bois énergie et bois de palette, sciable). Invité par le maire, M. Th. Ferrieux, technicien ONF, présente la proposition de l'Office, soit une exploitation en bois façonné (bois vendu billonné et empilé en bord de route, accessible aux camions). Il propose au Conseil deux options :

1. En régie : la commune recrute l'entreprise, avec ou sans appel d'offres. L'exploitant réalise l'abattage et le débardage, puis la commune lui vend le bois en bord de route. Elle avance les frais d'exploitation, à priori inférieurs à 25 000 € seuil des marchés à procédure adaptée. L'ONF assure le suivi d'exploitation et la commercialisation des bois.
2. L'ONF se charge de trouver un exploitant par appel d'offres. Dans ce cas, l'Office peut également prendre à sa charge l'avance des frais d'exploitation.

Le technicien ONF fournit un prévisionnel économique annonçant une marge nette de 11 000 € pour la commune.

Le Conseil prendra sa décision plus tard, mais décide ce jour d'inscrire la parcelle 27 à l'état d'assiette 2018.

## **3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau potable et de l'Assainissement collectif 2016**

A l'invitation du maire, Mme la secrétaire de mairie présente ce rapport qui est adopté à l'unanimité par le Conseil.

## **4. Provence Alpes Agglomération (PAA) - Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), choix d'un suppléant au maire au sein de cette instance**

• Le maire présente la CLECT et sa mission qui est de procéder à l'évaluation et à la valorisation des charges transférées par les communes à PAA, consécutivement aux transferts de compétences opérées à son profit par la loi NOTRÉ. Il donne ensuite lecture de la délibération proposée, identique pour toutes les communes de l'agglomération, afin d'adopter le rapport de cette instance pour l'année 2017. La Commune est concernée par le contingent Incendie et la cotisation au Pays Dignois. Le Conseil adopte ce rapport à l'unanimité.

• Choix d'un suppléant pour représenter la Commune à la CLECT en l'absence du maire. Un seul candidat, qui a déjà assisté à des réunions de la CLECT au titre d'observateur : M. Simon, est élu à l'unanimité.

## **5. Désenclavement numérique de la commune, téléphonie mobile : suppression de la zone blanche couvrant la partie sud du village - Bail avec Télédiffusion de France (TdF), implantation d'une antenne-relais**

Le précédent Conseil municipal avait décidé de confier à TdF l'installation d'une antenne relais, de préférence à flanc de la colline des Fourches. Suite à la démarche d'une habitante craignant pour sa santé avec le lieu choisi, le maire propose de rapprocher l'installation de la zone blanche. Hors conseil, il donne ensuite la parole à Mme A. Audemard qui expose son point de vue sur les antennes relais et remet au Conseil une pétition demandant de renoncer au premier site choisi et de rechercher « une solution satisfaisante pour tout le monde ». Un échange s'établit ensuite entre les personnes présentes et le Conseil au terme duquel celui-ci décide d'accepter la nouvelle implantation proposée (lieudit l'Houme) et charge le maire de négocier cette modification avec TdF avant la signature du bail.

## **6. Réfection du mur de soutènement de la rampe d'accès au Pied du Serre : choix de l'entreprise**

Trois sociétés ont été interrogées : l'entreprise Christian Isoard (Auzet, 16 662 €), la Sarl Nicolas Jannik et fils (Barles, 17 160 € HT), l'entreprise Michel Jaubert (Le Chaffaut, 19 264,50 €). Après étude des trois devis, et en l'absence de l'intéressé, le Conseil choisit l'entreprise Chr. Isoard, mieux disante. Financement : CR PACA (12 000 €) et Commune.

## **7. Recensement 2018 : recherche d'un agent recenseur pour la période du 15 janvier au 17 février 2018**

Trois personnes sont citées. Elles seront contactées dans l'ordre arrêté par le Conseil.

## **8. Entretien de la station d'épuration - Convention avec l'association Les Gou'm d'Auzet**

Le devis (1750 € annuels) établi par cette association représentée par M. F. Chassagne, bénéficiaire d'une formation dispensée par la société ISTEPP, est accepté par le Conseil qui approuve la signature d'une convention d'une durée de trois ans. Elle prévoit le nettoyage hebdomadaire, le désherbage et le faucardage des bacs, l'entretien des voiries de la Step.

## **Informations diverses**

• Branchement électrique de la maison de M. G. Carpanédo - Après visite sur place de M. Aubertin (Enedis), interlocuteur privilégié des Collectivités locales, une solution technique est trouvée qui donne satisfaction à l'intéressé et à la Commune, sollicitée dans un premier temps à hauteur de 3 600 €.

• Gîte communal La Gélinothe (gestion : association La Fontaine de l'Ours) - Un courrier de la DDCSPP (État) informe le gestionnaire et le maire que, suite à un contrôle, ce gîte est inadapté pour l'accueil des personnes handicapées majeures.

• Compteurs d'électricité Linky - A la demande du maire, M. Simon rend compte d'une grande enquête menée auprès de ses lecteurs par l'association UFC Que Choisir ? sur ces nouveaux compteurs déjà mis en place à Seyne et qui devraient l'être à Auzet en 2018. A défaut d'effets nocifs sur la santé, les témoignages indiquent qu'il faut plutôt s'attendre à des dysfonctionnements avec les appareils domestiques et surtout que nous devons être présents lors de l'installation.

Fin de la réunion à 23 h - Secrétaire de séance : M. Simon

# Procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2017

Auzet (04) - 19 heures

*Approuvé par le Conseil municipal du 27 février 2018*

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

## 1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2017

Le Conseil approuve le projet présenté à l'unanimité.

## 2. Dossiers en cours, plans de financement et demandes de subventions

### • *Projet d'extension de la mairie, création de locaux administratifs et culturels*

Le maire rappelle au Conseil les objectifs de l'opération : création d'un bureau pour le maire, d'un local d'archivage, de toilettes accessibles et d'une salle pour les activités municipales (mariages, réunions, élections) et associatives. A l'extérieur : création d'une esplanade avec parking et rampes d'accès. Le cabinet Natur'Arch a réalisé l'avant-projet et les coûts de fonctionnement ont été calculés par notre secrétaire avec l'aide du trésorier. Le montant de l'opération s'élève à 613 005 € (HT) et se décompose comme suit : construction du bâtiment et mise en accessibilité : 385 395 € - Aménagements extérieurs : 137 032 € - Maîtrise d'œuvre : 90 578 €. Cette opération ne peut s'envisager que si nous obtenons le maximum de l'aide publique. Toutefois elle peut être phasée, ce qui faciliterait sa réalisation. La première phase peut comporter la construction du bâtiment et la maîtrise d'œuvre. La seconde les seuls travaux d'aménagement extérieurs.

Le Conseil municipal approuve ce projet, son montant de 613 000 € et le phasage en deux tranches de travaux : 2018 et 2019. Il adopte le plan de financement pour la première phase : Conseil régional PACA (FRAT) 142 791,90 € (30 %), Etat (DETR) 200 000 € (42,02 %), Commune : 133 181,10 € (28 %) - Total : 475 973 €. Pour la seconde phase : Conseil régional PACA 41 109,60 € (30 %), Etat (DETR) 68 516 € (50 %), Commune 27 406,40 € (20 %) - Total : 137 032 €.

### • *Rénovation des logements sociaux communaux de l'Ancienne poste*

Les dégradations subies par ces logements auxquels s'ajoute un dégât des eaux provoqué par le gel suite à une malversation et que notre assurance a refusé de prendre en charge, ont rendu la rénovation et une remise aux normes indispensables. En l'état, ces logements sont inlouables, entraînant une perte financière pour la Commune, alors que des demandes de logements se font connaître. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises des divers corps d'état et le montant prévisionnel des travaux s'élève à 74 376 € HT. Le CD 04 a répondu favorablement à notre demande mais le Conseil régional a jugé qu'elle n'était pas prioritaire. A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de rénovation des deux logements sociaux ainsi que les devis des entreprises consultées. Il adopte le plan de financement : Conseil départemental (FODAC) 12 200 € (16,40 %), Etat (DETR) 44 625,60 € (60 %), Commune 17 550,40 € (23,60 %) - Total : 74 376 € HT

• *Sécurisation de la traversée du village.* Après la suppression de la Réserve parlementaire par l'Assemblée nationale, le plan de financement initial est modifié. Il se compose des Amendes de police (40 %), du FODAC (40 %) et de l'autofinancement par la Commune (20 %) pour un total de 25 000 € HT.

## 3. Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) : modification des statuts - Digue de la Fontaine de l'Ours

• La réforme territoriale (loi NOTRé) impose soit la disparition, soit la transformation des syndicats mixtes. Cette seconde option concerne le SMAB qui doit modifier ses statuts en conséquence d'autant que, suite à l'entrée dans ce syndicat de Provence Alpes Agglomération qui assumera la compétence GeMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les communes qu'elle regroupe, sa composition s'en trouve fortement modifiée.

Les nouveaux statuts actent trois nouveautés : la création de la compétence obligatoire « Gestion globale et intégrée des eaux du bassin versant de la Bléone », la composition du nouveau comité syndical avec collèges distincts, et la répartition des contributions et des participations entre les membres du Syndicat en fonction de trois critères (la compétence obligatoire nouvellement créée, les interventions liées à la GeMAPI ou hors GeMAPI). Les délégués du CD 04 et des 23 communes adhérentes ont adopté ces nouveaux statuts en octobre dernier ; ce vote doit être confirmé par leur conseil municipal. Après explications par le premier adjoint, le Conseil adopte les nouveaux statuts du SMAB à l'unanimité.

• Digue de la Fontaine de l'Ours - Conformément à son engagement pris dans le cadre du Contrat de rivière, la Commune avait monté le plan de financement pour effectuer le diagnostic de cet ouvrage protégeant le centre Musique et Environnement. Toutefois, cette action s'inscrivant dans la compétence GeMAPI portée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par Provence Alpes Agglomération, la Commune pourrait ne plus être concernée par cette obligation réglementaire l'an prochain.

4. **Taux de la taxe d'Aménagement** - Le Conseil qui avait arrêté à 1,5 %, en 1994, le taux de cette taxe obligatoire sur les permis de construire pour une durée de trois ans, décide de la passer à 2 % pour la prochaine période triennale.

5. **Vœux du maire et du Conseil municipal** - Le Conseil arrête le lieu (la Fontaine de l'Ours) et la date (samedi 13 janvier 2018). A confirmer après accord du directeur de l'établissement.

## Questions diverses

- Le rallye automobile « la Farivernale », organisé par la Farigoulette Historique Team, se déroulera le 6 janvier 2018.
- Eclairage public : le changement de plusieurs ampoules par l'entreprise Hermelin (Seyne) aura lieu le 10 décembre.

Fin de la réunion à 21 h - Secrétaire de séance : M. Simon